COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEOUL, REPUBLIQUE DE COREE 22-23 MAI 2015

INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil peut être consulté sur le site internet du Partenariat mondial pour l'éducation de («Partenariat mondial» ou « GPE »). Une liste des participants peut être consultée en annexe 1.

Ce rapport présente un résumé des questions examinées et des décisions prises.

Vendredi 22 mai 2015

La présidente du conseil, Julia Gillard, a demandé que la réunion débute à 08h40.

1. INAUGURATION, PRÉSENTATION DE L'AGENDA ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA REUNION

1.1 La présidente du conseil a accueilli les participants, en particulier les nouveaux membres du conseil d'administration et les membres du Conseil suppléant. Elle a exprimé son appréciation du travail des trois présidents des comités techniques et a demandé au Conseil de prendre place à la table du Conseil et de participer activement au cours de la réunion. Elle a souhaité la bienvenue au vice-ministre de l'Éducation de Corée, L'honorable M. Chae Chun Gim.

1.2 Le gouvernement de la Corée a tout particulièrement été remercié d'accueillir la réunion du Conseil. La présidente du Conseil a informé le Conseil que le gouvernement de Corée se joindra au groupe constitutif des donateurs 2.

1.3 Le vice-ministre de l'Éducation de Corée, l'hon. M. Chae Chun Gim a prononcé quelques mots pour déclarer formellement que la Corée est prête à soutenir le Partenariat Mondial pour l'Éducation («Partenariat mondial» ou « GPE ») et expliquer comment le soutien reçu dans le passé par la Corée pour l'éducation a été capital pour amorcer le développement rapide de son pays. Il a mentionné qu'en tant que membre du GPE, la Corée souhaitait partager son expérience dans le secteur de l'éducation.

1.4 La présidente du conseil a ensuite présenté ses sincères condoléances au peuple du Népal à la suite des deux tremblements de terre dévastateurs, du 25 Avril et du 12 mai, qui ont coûté la vie à tant de personnes au Népal, ont détruit des milliers de maisons, ainsi qu'un pourcentage élevé des écoles et des établissements de santé. Au nom de tous les partenaires du GPE, la présidente du conseil a réaffirmé que le Partenariat mondial sera présent pour soutenir le gouvernement et le peuple du Népal afin que son rétablissement et sa reconstruction soient le plus rapide possible.

Objectifs et Résultats de la Réunion

1.5 La présidente a fait valoir la nécessité d'une discussion et d'une prise de décision en ce qui concerne le plan stratégique (« Axe d'intervention » 1 - Consolidation de la plateforme opérationnelle

du GPE au niveau des pays et « Axe d'Intervention 2 » - Note de synthèse). Elle a également synthétisé les recommandations formulées par les comités techniques soumises pour décision au Conseil telles que les allocations maximales par pays, la délégation de pouvoir pour rationaliser le processus de prise de décision relatif aux financements, les allocations pour quatre financements pour la mise en œuvre des programmes, le projet de révision du financement pour la mise en œuvre du Programme sectoriel de l'éducation de Zambie, une recommandation d'appliquer une Politique d'Échéancier pour tous les autres financements et en particulier pour le programme des Activités Mondiales et Régionales (AMR); une révision de la Politique portant sur les financements de mise en œuvre des programmes pour le Secteur de l'Éducation; une proposition révisée de la Campagne mondiale pour l'éducation (le CME) pour le Fonds de la Société Civile pour l'Éducation (FSCE) 2016-2018; et les budgets du Secrétariat et de l'Administrateur pour la période du 1er Juillet 2015 au 30 Juin 2016. La présidente a également prévenu qu'il y aurait deux réunions du Conseil d'administration exclusivement pour les membres du Conseil et les membres du Conseil suppléant pour discuter du budget et du plan de travail du Secrétariat et des questions stratégiques pour les prochaines réunions importantes qui auront lieu à New York, Oslo et Addis-Abeba.

Récapitulatif du Forum Mondial pour l'Education

1.6 La Présidente a informé le Conseil que la Déclaration d'Incheon a reconnu que le Partenariat mondial jouera un rôle clé dans le mécanisme de coordination mondiale ayant pour but de soutenir la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation 2030. En effet, le Forum Mondial pour l'Éducation (*World Education Forum*, WEF) a fourni un lieu d'échange unique pour les leaders mondiaux en matière d'éducation et une occasion sans précédent d'accroître la visibilité et l'influence du Partenariat mondial pour appuyer cet ordre du jour. La présidente a affirmé qu'il sera important de maintenir cet élan et de construire un soutien supplémentaire pour le Partenariat Mondial lors du sommet d'Oslo et de la Conférence sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba en Juillet 2015.

Aperçu de l'ordre du jour et adoption du rapport de la réunion

1.7 La présidente a passé en revue l'ordre du jour (BOD / 2015/05 DOC 02) pour la réunion et a demandé s'il y avait des commentaires. Aucun n'a été exprimé.

1.8 La présidente a demandé l'adoption du rapport de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Washington, DC, les 15 et 16 décembre 2014 (BOD / 2015/05 DOC 03). Aucun commentaire n'a été soulevé lors de la réunion.

Décision:

1.9 La décision suivante a été approuvée:

BOD/2015/05-04 —<u>Rapport de la réunion du Conseil d'administration 15-16 décembre 2014:</u> Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil du 15-16 décembre 2014 (BOD/2015/05 DOC 03).

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE (BOD / 2014/12 DOC 03)

2.1 Alice Albright, la Directrice générale (« *Chief Executive Officer*, CEO ») a exprimé ses félicitations au regard du Forum mondial sur l'éducation qui a été très inspirant et a remercié le personnel du Secrétariat pour leur travail important. Elle a remercié, en particulier, Karen Mundy pour son engagement à conduire le processus de planification stratégique. La directrice a présenté brièvement le processus de consultation portant sur le plan stratégique et les décisions clés qui seront soulevées durant cette réunion du Conseil.

2.2 La Directrice générale a informé le Conseil que sa présentation se concentrera sur i) les informations importantes liées à la mise en œuvre de l'examen organisationnel, le nouveau modèle de financement, et les ressources financières, ii) un aperçu du plan stratégique, iii) un aperçu du budget et iv) la gestion. Elle a mentionné que des informations complémentaires détaillées portant sur l'examen organisationnel seront distribuées au cours de la session.

Examen organisationnel

2.3 En ce qui concerne l'examen organisationnel, la directrice s'est concentrée sur les progrès réalisés par rapport aux changements majeurs, y compris le nouvel organigramme institutionnel, le statut du recrutement des 14 nouveaux membres du personnel approuvé par le Conseil lors de sa réunion présentielle de Décembre à Washington DC, le processus en cours pour adapter le plan de travail et le budget du Secrétariat par fonction pour l'année fiscale 2016, et les progrès réalisés sur la création d'équipes multifonctionnelles au sein du Secrétariat. Elle a réaffirmé avec force que, dans la nouvelle structure organisationnelle le Responsable pays est l'interface directe entre le Secrétariat et les pays dans le but de fournir des conseils stratégiques "en amont", la planification, au GLPE, aux entités de gestion et de supervision, et du soutien aux agences de coordination. En outre, de nombreuses autres fonctions permettent de consolider et soutenir le travail de l'équipe de soutien au pays, en prenant en compte : les aspects techniques, le suivi sectoriel, le suivi des financements, les apports de la société civile et du secteur privé, la mobilisation des ressources et la communication.

Nouveau modèle de financement

2.4 La directrice générale a informé le Conseil du soutien appuyé que le Secrétariat a fourni aux pays en ce qui concerne la mise en place du nouveau modèle de financement. Elle a fait valoir que certaines orientations sont nécessaires en ce qui concerne le choix des indicateurs de la partie variable afin d'obtenir un équilibre entre la flexibilité nécessaire due aux contextes spécifiques des pays et la pression à exercer afin d'obtenir des résultats. Elle a informé le Conseil sur la canalisation des financements de la manière suivante: quatre pays ont candidatés au premier cycle de financement de 2015, l'un sous l'ancien modèle de financement (Bangladesh) et trois dans le cadre du nouveau modèle de financement (Népal, le Rwanda, et le Mozambique), deux autres pays sont censés candidater au second cycle de financement de 2015 (Congo et le Malawi), et 16 pays devraient candidater au premier cycle de financement de 2016. Elle a également mentionné qu'un investissement global de $2,7 M de dollars américains a été réalisé dans l'analyse sectorielle et l'élaboration des plans dans 11 pays au travers de l'analyse du secteur et des financements pour le développement des plans du secteur de l'éducation.

Ressources financières

2.5 En réponse à la situation financière, la directrice a rappelé au Conseil que le Partenariat mondial a collecté $ 2,3 milliards de dollars américains pendant et après la conférence de reconstitution des ressources, bien que ce montant soit encore insuffisant pour financer tous les engagements des pays. En outre, le renforcement du dollar américain a encore aggravé le déficit de financement. Afin de relever ces défis financiers, elle a demandé au Conseil et au Secrétariat de redoubler leurs efforts afin de lever des fonds, y compris auprès de nouveaux bailleurs de fonds, d'explorer davantage d'options avec l'Administrateur pour traiter les questions de risque lié au taux de change, ainsi que d'envisager de nouveau(x) mécanisme(s) de financement.

Réunions des Pays en Développement Partenaires

2.6 En ce qui concerne la réunion des groupes des pays en développement partenaires la directrice a fait valoir que les résultats préliminaires de l'évaluation de la réunion ont démontré la valeur ajoutée de ce type de réunion afin d'engager les principaux groupes constitutifs dans les

processus du GPE, afin de contribuer à l'élaboration de positions communes au sein des principaux groupes et à renforcer les processus relatifs aux secteurs de l'éducation dans les pays. En se basant sur le soutien des participants pour la prolongation du financement pour la réunion préparatoire au Conseil des groupes des pays en développement partenaires le Secrétariat a demandé au Conseil d'envisager une extension du financement jusqu'en Décembre 2015. Un rapport intérimaire sera présenté au Conseil en Décembre 2015 portant sur les résultats des réunions des groupes constitutifs et le statut des plans de communications et des plans d'action des pays en développement partenaires.

Priorités du Secrétariat pour les douze prochains mois

2.7 La directrice a conclu en présentant les priorités du Secrétariat pour les douze prochains mois et l'importance de préparer le Secrétariat pour le monde de l'après 2015. Ce travail se concentrera sur l'amélioration de l'engagement au niveau des pays, de la stratégie et de la mise en place de la politique, des apports techniques, de la surveillance, de la capacité d'analyse et d'évaluation, des ressources et du renforcement de l'engagement et de la communication.

Détournement de fonds

2.8 La directrice générale a noté qu'aucun nouveau cas de détournement de fonds n'a été rapporté depuis la dernière réunion en présentielle du conseil d'administration.

2.9 La directrice a demandé à Margarita Focas Licht, chef de l'équipe de soutien aux pays de présenter une mise à jour sur le détournement de fonds à Madagascar reporté pour la dernière fois lors de la réunion du conseil d'administration de Décembre 2014. Entre 2010 et 2012, l'UNICEF a déboursé $ 18,6 millions de dollars américains pour payer 45 000 enseignants dans 22 régions pendant huit mois de l'année, le gouvernement couvrant le reste des dépenses. Conformément à la procédure d'opération standard de l'UNICEF pour les subventions de plus de $ 500,000 dollars américains, la subvention a été audité en 2013 et un rapport préliminaire a conclu que $ 37,974 dollars américains des dépenses déclarées ne remplissaient pas leurs conditions d'allocation, avec un montant additionnel de $ 1,8 million de dollars américains de dépenses rapportées soumises à une vérification plus poussée. Dès lors, l'UNICEF a effectué des missions de terrain poussées à Madagascar afin de vérifier la conformité des documents, des enseignants et des contrat des enseignants, dans un vaste effort de connaitre tous les détails relatifs aux paiements en question. Les documents récupérés durant ces missions sur le terrain sont en train d'être examinés par le département d'audit interne de l'UNICEF. Une fois que le service de vérification achèvera ses travaux, l'UNICEF permettra l'accès complet au rapport. L'audit de l'UNICEF a conduit à un nettoyage réalisé par le gouvernement de sa liste d'enseignants afin de vérifier et faire approuver leur système de gestion des enseignants.

Discussion:

2.10 Les membres du Conseil ont remercié la directrice pour les informations détaillées et ont exprimé leur reconnaissance pour le travail accompli par le Secrétariat depuis Décembre 2014. Ils ont surtout mis en avant la fonction centrale du Secrétariat de fournir un appui aux pays, la nécessité de continuer à s'engager au travers de visites dans les pays et ont noté que les discussions stratégiques sur le financement devraient également être discutées au niveau des pays.

2.11 Certains membres du Conseil ont souligné l'importance d'avoir une discussion sur le rapport de gestions des risques à chaque réunion du Conseil. Ils ont également recommandé que le Secrétariat informe sur la mise en œuvre de son plan de travail. Cette approche serait utile pour que le Conseil puisse dresser des priorités, définir des objectifs et évaluer les tendances sur une période de six mois.

2.12 En ce qui concerne le plan de travail, la directrice générale a informé le Conseil qu'une équipe de planification a été créée afin d'élaborer un plan de travail détaillé par équipe et par fonction. Sur la base de ce plan de travail, le Secrétariat élaborera des indicateurs spécifiques afin de mesurer comment la réorganisation par fonction renforce la capacité du Secrétariat à fournir un appui plus important face aux pays accompagné d'un système de suivi plus solide et un système d'assurance qualité et un ancrage technique plus fort. La directrice a également mentionné que des activités croisées entre équipes ont été développées afin de faciliter davantage l'interaction entre les différentes équipes.

2.13 Les membres du Conseil ont reconnu la valeur ajoutée des réunions des groupes des pays en développement partenaires organisées à Dubaï et à Dakar, en notant que les participants ont eu l'occasion de discuter de toutes les décisions et de parvenir à un consensus sur plusieurs questions. Certains membres du conseil ont fortement recommandés le développement d'un processus de consultation similaire pour les groupes constitutifs des organisations de la société civile financés par le fonds pour l'éducation de la société civile. Certains membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet de la diversité linguistique parmi les groupes constitutifs du Conseil et de la nécessité d'avoir plus de documents internes accessibles dans d'autres langues, afin que tous les groupes constitutifs puissent participer pleinement. La présidente a reconnu que, malgré l'intense processus en cours ayant pour but d'obtenir les documents du Conseil en anglais et en français, le Partenariat mondial devra prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir les documents internes traduits et envoyés trois semaines avant les réunions du conseil et de traduire dans d'autres langues lorsque cela est possible.

2.14 L'un des membres du Conseil a demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur la façon selon laquelle les ressources seront utilisées au cours de la période de reconstitution des ressources, et la directrice générale a convenu que des informations supplémentaires seront fournies lors de la réunion en présentielle du Conseil de Décembre 2015.

2.15 Les membres du Conseil ont également noté et apprécié la présentation sous forme de diapositives détaillées donnée au Conseil par le Directrice générale et ont mis en valeur qu'elle avait fourni plus d'informations et de clarté dans le rapport pour le Conseil établi par la directrice. Il a été suggéré que pour les prochaines réunions du Conseil la quantité de détails fournis par la présentation de la directrice soit la même qu'au sein du rapport pour le Conseil établi par la directrice. Il a également été suggéré que la directrice utilise un format similaire pour le document du conseil en lui-même. La directrice a accepté de mettre en œuvre les deux suggestions pour les futures réunions du conseil d'administration.

3. PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL 2016-2020 : RENFORCEMENT DU MODÈLE OPÉRATIONNEL DU GPE (ACTIVITÉ 1) PREMIÈRE PARTIE (BOD/2015/05 DOC 05)

3.1 Le Secrétariat présente au Conseil un résumé du document dont il est saisi (BOD/2015/05 DOC 05), en soulignant les six options clés pour le renforcement de la plateforme opérationnelle du GPE, à savoir : 1. Renforcer la contribution du Partenariat mondial aux Plans sectoriels de l'éducation et aux processus de planification ; 2. Promouvoir un dialogue sur les politiques sectorielles plus participatif et fondé sur la connaissance des faits ; 3. Traiter les problèmes de la préparation et de la gestion du financement ; 4. Accroître le suivi et l'évaluation pour favoriser l'acquisition des connaissances et les améliorations dans l'ensemble du Partenariat ; 5. Tirer parti des connaissances et des informations factuelles pour obtenir de meilleurs résultats ; et 6. Diversifier les financements accordés aux pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et aux États fragiles ou touchés par un conflit. Selon l'issue de la réunion du Conseil, un avant-projet du plan stratégique intégral lui sera présenté à sa réunion d'octobre, puis révisé avant de lui être représenté pour approbation en décembre, accompagné d'un plan de mise en œuvre.

3.2 La présidente invite les membres du Conseil à faire part de leurs observations générales, puis à classer les options clés par ordre d'importance et d'urgence. Les membres du Conseil conviennent que ces six options exigent une démarche ordonnée. Le Conseil examine divers fondamentaux, dont le développement des capacités des pays en développement partenaires, l'adhésion des pays au processus général du GPE, la nécessaire inclusivité du processus et la mise à profit du Partenariat en tant que ressource.

3.3 Les membres du Conseil discutent ensuite de la hiérarchisation des options. La présidente résume la discussion, en soulignant qu'un consensus se dégage clairement en faveur de l'option 3, préparation et gestion du financement, considérée comme une priorité urgente (autrement dit à régler avant octobre 2015). La première étape doit consister en une évaluation des fonctions requises en matière de gestion du financement ainsi que des rôles, responsabilités et obligations traditionnelles des différents intervenants concernés, notamment mais pas seulement le Secrétariat, les entités de supervision et de gestion (ES/EG), les GLPE et les agences de coordination. Il conviendra d'envisager la définition de normes minimales applicables aux ES/EG, et la possibilité de ne pas recourir à une ES/EG. Cette dernière possibilité fait l'objet d'une discussion où d'aucuns notent qu'il faudra tenir compte des risques que la Banque mondiale, en sa qualité d'Administrateur, est prête à prendre.

3.4 La présidente conclut que les options 1 et 2 — renforcement du rôle du GPE dans l'accompagnement des processus crédibles et efficaces de planification sectorielle, et promotion d'un dialogue plus participatif et fondé sur des éléments factuels — viennent au deuxième rang des priorités du Conseil, tandis que l'option 4 — suivi et évaluation — vient en troisième position, mais plus éloignée, le suivi et l'évaluation étant considérés comme les aspects prioritaires à traiter, avant les échanges entre les pairs qui seront considérés un peu plus tard. Un membre du Conseil ajoute qu'en dépit de la faible priorité de l'option 4 à court terme, puisqu'il faut privilégier la gestion du financement, le suivi-évaluation et le cadre de résultat doivent être accordés sur le processus de planification, car le succès du plan stratégique en dépend.

3.5 La présidente conclut la discussion en soulignant que le Secrétariat présentera au Conseil une décision révisée tenant compte de l'issue de la discussion avant de lancer le débat sur les options 5 et 6.

4. PRÉVISIONS FINANCIÈRES (BOD/2015/05 DOC 06)

4.1 Le Président invite Monsieur le Ministre Thiam, en tant que Président du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement ("GERF"), à fournir un résumé des délibérations du Comité. Le Président du GERF passe rapidement en revue certains des points discutés lors de la réunion du Comité les 9 et 10 avril 2015, dont l'examen complet de la gouvernance et le premier rapport sur la gestion des risques. Il informe le Conseil que le GERF a examiné le rapport et demandé au Secrétariat d'inclure dans ses futurs rapports une évaluation de la "tendance" de chacun des risques individuels, simplement pour indiquer si le risque se maintient au même niveau, augmente ou baisse. Le GERF a également discuté de la recommandation du Secrétariat d'augmenter de "moyenne" à "critique" la note attribuée au risque 3.14 stipulant que le Partenariat mondial n'aurait pas suffisamment de fonds ni de liquidités pour couvrir ses obligations de financement actuelles et prévues. Le Comité a accepté cette proposition de modification et le Président du GERF précise que la principale raison de ce changement vient de l'appréciation considérable du dollar américain depuis la conférence de reconstitution des ressources, et de son impact sur la valeur projetée des engagements des bailleurs de fonds non libellés en dollars auprès du GPE. Il mentionne également la forte recommandation du GERF de développer advantage les analyses de risque au niveau des pays.

4.2 Le GERF invite alors Lisa Gomer, Directrice des opérations, à présenter une vue d'ensemble des prévisions financières, ainsi que les recommandations du GERF au Conseil concernant les allocations maximales par pays pour le deuxième cycle de 2016, telles que présentées dans le document BOD/2015/05 DOC 06. La Directrice des opérations fait état du renchérissement du dollar depuis la dernière réunion du Conseil, même si son cours s'est stabilisé durant les trois derniers mois. Elle fait remarquer également que des contributions complémentaires seront apportées durant la période 2015-2018, que le dollar continuera à fluctuer, et qu'il est difficile de mesurer l'impact final de son renforcement tant que toutes les contributions n'auront pas été versées et converties en dollars. La DG fait alors rapport sur la situation des contributions en mai 2015, notant que la valeur prévue de ces engagements est inférieure d'environ US$ 350 millions, en raison du cours du dollar. Elle explique que 94% des contributions au GPE provenant de bailleurs de fonds payant en devises autres que le dollar américain, alors que toutes les dépenses du GPE (financements et coûts du Secrétariat) se font en dollars, le Partenariat mondial est très fortement touché par les fluctuations des taux de change. Elle souligne que le déficit de US$220 millions anticipé à la fin décembre 2015 pourrait se réduire si le dollar s'affaiblit ou si nous attirons des fonds supplémentaires, mais qu'il pourrait également augmenter.

4.3 La Directrice des opérations présente alors rapidement la recommandation du GERF consistant à recalculer les allocations maximales indicatives par pays ("MCA") en fonction du cours de la devise locale au moment de la conférence de reconstitution des ressources. En recalculant la MCA selon la formule d'allocation du nouveau modèle de financement au moment où le Conseil annonce officiellement une MCA, les pays pourront auront une meilleure visibilité sur leurs allocations. Elle mentionne le fait que cette méthode permettrait de créer une couverture naturelle contre les risques de fluctuation, particulièrement dans les cas où les dépenses en éducation sont advantage effectuées en devise locale. Certains pays ne seront pas touchés par les variations parce que leur devise est liée au dollar américain, tandis que le GERF recommande quelques exceptions à la formule pour tenir compte de situations nationales spéciales, comme celle de la Somalie.

4.4 S'appuyant sur cette méthode, le GERF recommande que le Conseil annonce les MCA du deuxième cycle de 2016 étant donné que deux pays seulement sont concernés, et qu'ils sont tous deux des pays à faible revenu. Le GERF recommande également que, pour les pays dont la MCA indicative a été annoncée au deuxième cycle 2015 et au premier cycle 2016 en décembre 2014, sachant qu'ils n'ont pas beaucoup avancé dans leur processus de planification, leurs allocations soient ajustées en fonction de la valeur de leur devise locale calculée au moment où leur MCA a été approuvée par le Conseil.

4.5 La Directrice des opérations conclut en notant que le GERF a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux avec la Banque mondiale, en tant qu'Administrateur et Hébergeur du Secrétariat, pour identifier d'autres options dans la stratégie de couverture des risques, d'explorer les possibilités de détention de certains fonds en euro, ou d'effectuer des allocations en euro, et enfin, que le GERF insiste pour que tous les partenaires recherchent attentivement les gains d'efficacité qu'ils pourraient réaliser tant dans leur portefeuille existant que lors de l'examen de nouvelles requêtes de financement.

4.6 Le Président du GERF souligne que le travail effectué par le Secrétariat et par le GERF concernant l'examen de toutes les options pour faire face à cette difficulté résultant des fluctuations de change a été particulièrement approfondi, et que la solution de conversion en devises locales, loin d'être parfaite, semble la seule possibilité réaliste dans la situation actuelle.

Discussion :

4.7 Les commentaires des membres du Conseil comportent des demandes d'éclaircissement sur les raisons ayant mené au choix de la date d'approbation par le Conseil pour le recalcul des

allocations. Le Président du Comité des financements et performances au niveau des pays ("CGPC") recommande une révision de la formulation de la décision du paragraphe 3c et la suppression de la référence au CGPC dans l'examen des gains possibles en efficacité. Il fait remarquer que le CGPC pourrait rencontrer des difficultés à évaluer ces informations en amont.

4.8 Certains membres du Conseil notent également qu'il serait parfaitement possible de mobiliser davantage de financements si le Partenariat mondial fait la démonstration de son adéquation. L'un des bailleurs de fonds encourage vivement tous les donateurs à envisager la signature par leurs ministres des finances d'accords de couverture des risques similaires à ceux qui sont pratiqués dans les contributions internationales d'aide au développement. Un membre du Conseil demande s'il ne serait pas plus simple pour le Partenariat mondial de réduire toutes les allocations d'un pourcentage uniforme.

4.9 En réponse aux commentaires et questions, le Président du GERF explique qu'il n'existe aucune solution parfaite et qu'une décision devait être prise à ce moment-là pour traiter le problème des fluctuations de taux de change provoquant une baisse des ressources disponibles au Partenariat mondial. Le GERF a envisagé diverses options, comme la réduction des MCA de tous les pays éligibles ou la baisse du plafond, mais a choisi en première instance la conversion des MCA en devises locales puisque l'essentiel des dépenses sont réalisées au niveau local. Il souligne que cette méthode reste souple, et que des exceptions seront étudiées au cas par cas. Le Président du GERF accepte la demande du Président du CGPC de supprimer la mention du CGPC dans le paragraphe 3c. Un membre du GERF ajoute que le choix de la date d'allocation par le Conseil sert de point de référence pour éviter tout risque complémentaire de fluctuation des changes.

4.10 Le Directeur général souligne alors que le Secrétariat renouvellera ses efforts de mobilisation des ressources, étudiera d'autres options de couverture des risques avec l'Administrateur, et cherchera le meilleur équilibre possible entre le besoin de visibilité et le principe de prudence dans la recommandation Decision:

Décision:

4.11 Le Conseil a approuvé la décision modifiée suivante:

BOD/2015/05-05— <u>Approbation des allocations maximales par pays</u> : Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'impact négatif d'un raffermissement du dollar sur les prévisions de ressources disponibles et reconnaît que les options envisageables pour gérer l'exposition du Partenariat mondial aux fluctuations préjudiciables des taux de change ont été étudiées et sont actuellement limitées.

2. Décide ce qui suit afin de réduire l'impact des fluctuations des taux de change sur la prévisibilité des allocations de financements :
 a. le montant des allocations minimales, calculé en dollars en vertu de la formule d'allocation du modèle de financement, sera établi également en monnaie nationale à la date de la reconstitution des ressources (26 juin 2014) ;
 b. si, à la date du rapport du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement ('GERF') au Conseil d'administration recommandant l'annonce d'une allocation maximale par pays à un pays admissible, le taux de change du dollar est différent du taux en vigueur à la date de la reconstitution des ressources, l'allocation en dollars recommandée sera ajustée afin de maintenir le même montant équivalent en monnaie nationale tel que calculé à la date de la reconstitution des ressources ;

c. le GERF pourrait recommander de faire exception à la méthode décrite au paragraphe b. ci-dessus en fonction de la situation du pays, en justifiant le bien-fondé de cette exception dans son rapport ;
d. à titre exceptionnel, les allocations maximales par pays mentionnées dans l'Annexe 4 du document BOD/2015/05 DOC 06 préalablement annoncées par le Conseil d'administration en décembre 2014 seront réévaluées conformément aux dispositions des paragraphes a. et b., étant entendu que la date de réévaluation du taux de change du dollar à des fins de comparaison avec le taux en vigueur à la date de la reconstitution des ressources sera la date de l'approbation par le Conseil.

3. Demande à tous les partenaires de poursuivre leurs efforts pour réduire le déficit prévu des ressources disponibles et l'impact de la volatilité des changes, notamment en continuant d'étudier les mesures suivantes :

 a. la Banque mondiale, en sa qualité d'Administrateur et d'Hébergeur du Secrétariat du GPE, travaillera avec ce dernier et les bailleurs de fonds afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie de couverture pour atténuer le risque lié aux fluctuations des taux de change et présentera au GERF, lors de sa prochaine réunion, un rapport sur les progrès accomplis ;
 b. en consultation avec l'Administrateur, les Entités de supervision/de gestion et les bailleurs de fonds concernés, le Secrétariat élaborera une proposition pour discussion lors de la prochaine réunion du GERF décrivant les conséquences de la facilitation de financements libellés en euros en plus des financements existants libellés en dollars comme solution potentielle pour limiter l'important décalage actuel entre le niveau élevé des contributions non libellées en dollars par rapport à la valeur des passifs libellés en dollars ;
 c. le Secrétariat étudiera avec les Entités de supervision/de gestion l'ampleur des gains d'efficacité à réaliser tant dans le portefeuille existant que lors de l'examen des nouvelles requêtes de financement.

4. Approuve la liste des allocations maximales par pays (AMP) pour le second cycle de financement de 2016, telle que présentée dans l'Annexe 3 du document BOD/2015/05/DOC 06. Les allocations destinées à ces pays demeureront valides jusqu'au dernier cycle de requêtes de 2018, sauf modification par le Conseil, et seront assujetties aux critères du modèle de financement pour la période 2015-2018.

5. Demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2015 et de soumettre au Conseil, pour décision, des recommandations sur le niveau des ressources disponibles en vue de l'approbation des allocations maximales par pays pour le premier et le deuxième cycle de financement de 2017, sur des révisions à la hausse qui pourraient être opérées sur les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.

5. RATIONALISATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE DE FINANCEMENTS (BOD/2015/05 DOC 07)

5.1 Le Président du GERF présente brièvement les deux options permettant de rationaliser le processus de prise de décision, qui sont présentées dans le document BOD/2015/05 DOC 07. Il explique que le GERF soutient non seulement l'Option 1 qui confère au CGPC une délégation de pouvoirs limitée lui permettant d'approuver des changements substantiels et des demandes de financements accélérés, mais recommande également l'Option 2 qui élargit les pouvoirs du CGPC pour approuver tous les financements, à l'exception de ceux dont l'approbation a été déléguée au Secrétariat. Le Président du GERF souligne que la formulation du texte concernant la délégation élargie de pouvoirs contient des éléments de protection précis selon lesquels il reviendrait au Conseil

d'approuver un financement si un membre du Comité ou du Conseil en exprimait le souhait. Le Président du GERF invite alors le Président du CGPC à informer le Conseil du processus de consultation du CGPC sur ces deux options. Le Président du CGPC rapporte que le CGPC approuve pleinement l'Option 1, et est favorable à l'Option 2. Il reste cependant préoccupé par le fait que le CGPC n'est pas totalement représentatif du Conseil, et que certains membres n'ont pas eu la possibilité de consulter leurs groupes constitutifs avant la réunion du GCPC. En conclusion, le Président du GERF fait remarquer que les risques associés à la mise en oeuvre de la décision sont limités par les mécanismes de garantie inclus qui laissent au Conseil la prérogative de la prise de décision. Toute délégation de pouvoirs par le Conseil d'administration reste soumise à l'autorité et à la direction du Conseil, et peut être révoquée par le Conseil à tout moment.

Discussion :

5.2 La majorité des membres du Conseil sont en faveur d'une délégation limitée de pouvoirs au CGPC à cette date. Ils approuvent la proposition de délégation de pouvoirs pour les financements accélérés et les changements substantiels des financements (Option 1), car elle permettrait au Conseil de prendre des décisions plus efficaces et rapides. Ils notent que cette délégation pourrait être ultérieurement élargie à d'autres financements selon les besoins. Certains membres du Conseil expriment des réserves concernant l'extension de la délégation de pouvoirs à des comités techniques, estimant que le processus de financement est au coeur des responsabilités du Conseil et que la composition du CGPC n'est pas suffisamment représentative du Conseil.

5.3 Etant donné que certains membres du Conseil sont en faveur d'une délégation élargie de pouvoirs compte tenu des garanties qui lui sont associées (Option 2), le Conseil décide de demander au GERF d'examiner la mise en oeuvre de l'Option 1 (délégation limitée de pouvoirs au CGPC) et de faire rapport au Conseil sur l'opportunité d'élargir cette délégation par la suite. Certains membres du Conseil notent que cette proposition offre de nombreux avantages car elle donnerait au Conseil le temps de discussions approfondies sur les financements méritant davantage de temps et de réflexion en raison de circonstances particulières.

Décision:

BOD/2015/05-06— Rationalisation du Processus de Prise de Décision en Matière de Financements: Le Conseil d'administration :

1. Délègue au Comité des financements et performances au niveau des pays (« CGPC ») le pouvoir d'approuver des modifications substantielles des financements, telles que définies dans la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation ;
2. Délègue au CGPC le pouvoir d'approuver des financements accélérés pour les activités d'urgence et de reconstruction initiale (conformément au cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale) ;
3. Demande au CGPC de rendre compte au Conseil, à chacune de ses réunions, de toutes les décisions prises par le CGPC dans le cadre de la délégation de pouvoir ;
4. Demande au GERF, en consultation avec le CGPC, d'examiner la mise en œuvre de cette délégation de pouvoir et de rendre compte au Conseil lors de son prochain examen de gouvernance.

6. BUDGET FIDUCIAIRE (BOD/2015/05 DOC 16)

6.1 François Lefebvre, Officier Principal des finances de la Banque mondiale, présente la proposition de budget de l'administrateur pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, qui est détaillée dans le document BOD/2015/05 DOC 16. Il fait remarquer que la baisse significative

des commissions en comparaison de l'année dernière s'explique par le renforcement du dollar par rapport à l'euro, sachant que les commissions de l'administrateur représentent un pourcentage de la valeur en dollars des liquidités. Sinon, les commissions restent stables.

Décision:

6.2 En l'absence de commentaires ou des questions, la présidente a déclaré la decision suivante comme étant adoptée.

BOD/2015/05 – 07- : <u>Budget de l'administrateur :</u> Le Conseil d'administration approuve les dépenses d'administration estimées à 480 000 dollars pour les services d'administration devant être fournis entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016.

7. RAPPORTS DES COMITÉS DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS

7.1 Le Président invite le Président du Comité des financements et performances au niveau des pays à présenter les recommandations de son comité.

Premier cycle d'allocations des financements de la mise en oeuvre des programmes du secteur de l'éducation (ESPIG) (BOD/2015/05 DOC 10)

7.2 A l'invitation du Président et avant toute discussion, plusieurs membres déclarent un conflit d'intérêt, à savoir : le membre du Conseil représentant la Banque mondiale en tant qu'entité de supervision des propositions de financement du Bangladesh, du Mozambique et du Népal ; le membre du Conseil représentant le DFID (Département du développement international, Royaume-Uni) en tant qu'entité de supervision de la proposition de financement du Rwanda.

7.3 Le Président du CGPC présente au Conseil les recommandations du Comité visant à approuver les montants des ESPIG du Bangladesh, Mozambique, Népal et Rwanda. Il fait remarquer que le Bangladesh a pu encore bénéficier des règles de l'ancien modèle de financement car son allocation indicative avait été déterminée lors de la période de financement précédente. Le Mozambique, le Népal et le Rwanda sont les premiers pays à demander des financements dans le cadre du nouveau modèle de financement. Il note que tous les requêtes font état de plans sectoriels de l'éducation étoffés et de mécanismes de coordination bien établis, malgré la baisse de la part du budget national affecté à l'éducation que suggèrent les dossiers de requête du Bangladesh, du Népal et du Rwanda.

7.4 Le Président du CGPC note que, dans le cas du Népal, suite au premier des deux tremblements de terre, le 25 avril, le Secrétariat avait contacté le groupe local des partenaires de l'éducation ("GLPE") pour envisager un financement accéléré au titre du Cadre de financement accéléré. Etant donné les délais nécessaires pour soumettre une demande de financement de ce type, et sachant que la réunion du Conseil allait se tenir à peine quelques semaines après, la procédure d'approbation normale semblait la plus logique. En attendant l'approbation de la recommendation de financement par le Conseil, le Secrétariat devait travailler de concert avec la Banque mondiale pour transmettre des fonds dans toute la mesure du possible.

Discussion :

7.5 Plusieurs membres du Conseil se sont inquiétés de la baisse apparente du budget de l'éducation de certains gouvernements, contraire aux exigences du nouveau modèle de financement. Ils ont exprimé leur préoccupation puisque l'une des conditions requises pour l'octroi d'un financement du GPE concerne le financement national, condition que les trois premières

soumissions ne semblaient pas remplir intégralement. Des questions ont également été soulevées sur la manière dont la part variable est appliquée par les pays et examinée par le CGPC. Il est noté que le CPGC a précisé que l'indicateur proposé par le Rwanda pour la dimension équité de la part variable du financement est sujet à caution, et que l'indicateur du Mozambique ne semble pas suffisamment solide.

7.6 Pour ce qui est du déploiement de la part variable, le Président du CGPC répond que les GLPE des pays soumissionnaires ont été invités à faire preuve d'audace dans leurs indicateurs, mais il a reconnu que le niveau dépend largement de la situation actuelle de chaque pays et de ce qui y est faisable. Les niveaux d'information et de réalisation peuvent être considérés comme appropriés s'ils sont accompagnés d'une justification théorique des changements prévus de ces niveaux qui déboucheront sur des résultats tangibles. Le Secrétariat ajoute que le nouveau modèle de financement est une incitation à faire davantage, mais que les indicateurs doivent être réalisables. Le retour sur le nouveau modèle de financement a incité les GLPE à se pencher sur les facteurs de blocage qui ont empêché les progrès dans les différents pays.

7.7 A propos du niveau apparemment insuffisant de financement national de l'éducation au Bangladesh, au Mozambique et au Népal, le Président du CGPC souligne que cette remarque ne s'applique pas au Bangladesh puisque les règles de l'ancien modèle de financement encourageaient mais n'exigeaient pas un financement national. Concernant le Mozambique et le Rwanda, le Secrétariat apporte des informations plus nuancées pour replacer dans son contexte l'introduction faite par le Président du CGPC, et montre que le budget de l'éducation du Népal a augmenté en termes réels, tandis que pour le Rwanda, il est difficile de faire la part entre les investissements nationaux et le soutien budgétaire. Le Président précise que l'évaluation des dépenses en éducation calculée comme pourcentage du budget national pose problème, car les budgets des gouvernements varient d'une année à l'autre. Il serait donc préférable de fonder cette évaluation sur les dépenses réelles. D'autres membres du Conseil ajoutent que les engagements pris par les gouvernements d'augmenter le budget ne suffisent pas s'ils ne sont pas suivis d'effets. Cet argument conforte l'idée d'utiliser les dépenses réelles. Un autre membre du Conseil suggère de ne pas centrer la méthode sur des chiffres concrets, mais sur un examen solide du financement national. Un autre membre encore propose de revoir attentivement les dispositions concernées dans le modèle de financement, et de les réviser en fonction des besoins.

7.8 Le Président conclut à la nécessité de réviser la décision, pour inclure des commentaires concernant les questions de financement national au Népal et au Rwanda, afin que le Conseil puisse la traiter le lendemain.

Extension du financement pour la mise en oeuvre du programme du secteur de l'éducation de Zambie (BOD/2015/05 DOC 09)

7.9 A l'invitation du Président, avant toute discussion, plusieurs membres déclarent un conflit d'intérêt, à savoir : le membre du Conseil représentant le DFID en tant qu'entité de supervision du financement du Rwanda ; le membre suppléant du Conseil de la région Afrique 1 représentant la Zambie en tant que bénéficiaire direct.

7.10 Le Président du CGPC présente au Conseil la recommandation du CGPC visant à approuver la révision du financement pour la mise en oeuvre du programme du secteur de l'éducation de la Zambie avec une prolongation de 16 mois sans frais supplémentaires. Il indique les raisons du retard de mise en oeuvre qui justifient cette prolongation : le blocage des fonds du GPE en attendant que soit réglée une question de dépenses non éligibles au titre du financement précédent, le temps nécessaire au renforcement du système de gestion des finances publiques, de nouvelles règles de l'Union européenne sur les marchés publics ayant retardé l'attribution de l'assistance technique, et l'harmonisation du calendrier des financements du GPE avec ceux des autres partenaires du

développement dans le pays. Il note que toutes les parties concernées, y compris le gouvernement et le groupe des partenaires locaux de l'éducation, étaient tous clairement en faveur de la prolongation.

Décision:

7.11 La présidente a ensuite donné la parole pour les commentaires et les questions. N'en ayant pas reçu, la présidente a déclaré la décision suivante approuvée :

BOD/2015/05-08 — Projet de révision du financement pour la mise en œuvre du Programme sectoriel de l'éducation de la Zambie : Le Conseil d'administration approuve un report sans frais supplémentaires de la date d'achèvement du financement octroyé à la Zambie, de novembre 2016 à mars 2018, conformément à la demande formulée dans la Notification de révision du programme.

Financements AMR et calendriers de signatures pour les signatures d'Accords de Financements (BOD / 2015/05 DOC 10)

7.12 Le président du comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) a présenté une recommandation au Conseil consistant en l'annulation d'un financement dans le cadre du programme des activités mondiales et régionales (AMR) qui a été considérablement retardé du fait de l'incapacité de l'entité gestionnaire du financement à démontrer son éligibilité à recevoir des fonds du GPE en tant qu'entité d'un partenaire de gouvernement du GPE, et qui a été prolongé à cause d'une lacune dans les politiques sur la façon de faire face à ce grave retard. Suite à la décision du Conseil de Décembre 2014 de faire examiner par le CGPC toutes les questions relatives aux financements, le CGPC a examiné la question et a recommandé l'annulation du financement.

Décision:

7.13 La présidente a donné la parole pour les commentaires et questions. N'en ayant pas reçu, la présidente a déclaré la décision suivante approuvé:

BOD/2015/05-09 – En référence aux décisions BOD/2013/02-02 et BOD/2013/07-01 – Approbation du financement des notes de synthèses des AMR : Le Conseil d'administration décide d'appliquer à la signature des accords de financement des AMR les dispositions relatives aux délais de la Politique en matière de calendrier et de révision des programmes, ce qui a pour effet l'annulation des financements AMR pour lesquels aucun accord de financement n'a été signé à ce jour.

Politique sur les subventions de mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (BOD / 2015/05 DOC 11)

7.14 Le président du CGPC a présenté la proposition de révision de la Politique en matière de calendrier et de révision des programmes, rebaptisé la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation. Les révisions reflètent les règles du nouveau modèle de financement et ont considérablement amélioré la capacité du Secrétariat à contrôler les financements et à détecter les retards plus tôt. Il a également abordé la question de la préparation de la mise en œuvre en fournissant des précisions sur la date prévue du début de la mise en œuvre et comment la période de mise en œuvre sera calculée. La politique ainsi révisée a également redéfini les révisions de manière plus étroite afin de s'assurer que les changements n'aient pas modifié la base sur laquelle le Conseil a approuvé la proposition, y compris la classification des modifications apportées au cadre de résultats, un changement important nécessitant une absence d'objection par le Secrétariat.

7.15 La présidente a ensuite donné la parole pour les commentaires et les questions. Un membre du Conseil a demandé si la politique prenait en compte les contextes fragiles, qui sont souvent caractérisés par la présence d'un petit groupe de partenaires de développement dans le pays, ce qui augmente la charge pesant sur l'entité de gestion afin de gérer de manière efficace le financement, ce qui peut affecter la performance du financement. Le Secrétariat a répondu que, comme pour tout retard ou mauvais rendement, y compris dans un contexte fragile, la politique prévoyait un dialogue avec le GLPE dans la mesure du possible, avant que le Secrétariat, en consultation avec le CGPC, ne recommande une action.

Décision:

7.16 La présidente a ensuite donné la parole pour les commentaires et les questions. N'en ayant pas reçu, la présidente a déclaré la décision suivante approuvée:

BOD/2015/05-10 – faisant référence au document BOD/2012/05-01 -- Politique relative aux calendriers de signature et aux procédures de révision : Le Conseil d'administration approuve la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, dont le texte figure à l'Annexe 1 du document BOD/2015/05 DOC 11. La version révisée annule et remplace la Politique relative aux calendriers de signature et aux procédures de révision approuvée par le Conseil d'administration dans la décision BOD/2012/05-01.

8. SESSION EXÉCUTIVE

8.1 La présidente a annoncé qu'une session exécutive du Conseil allait se tenir afin de discuter du budget du Secrétariat et a demandé aux observateurs et aux conseillers de partir. La session a été suivie par les membres du Conseil et les membres du conseil suppléant, les présidents des comités techniques, la directrice générale, et le directeur des Opérations.

8.2 La présidente a invité le directeur des opérations à présenter le budget du Secrétariat au conseil. Le directeur des opérations a expliqué que la base du budget du Secrétariat était le même que le budget annualisé présenté à la réunion du Conseil de Décembre 2014 à Washington D.C.. Le budget de base est fondé sur le nouvel effectif de 78 employés, comme cela a été approuvé par le Conseil en Décembre 2014. Il y également eu des demandes supplémentaires pour couvrir le travail sur la planification stratégique, les réunions des groupes constitutifs des pays en développement en Décembre, les coûts associés à la transition vers un nouvel environnement de travail et une augmentation potentielle des coûts indirects de la Banque mondiale.

Discussion:

8.3 Un certain nombre de membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation car le budget tel qu'il a été présenté n'était pas suffisamment détaillé. La directrice générale et le directeur des opérations ont expliqué que, conformément à l'examen organisationnel, le budget présentera à l'avenir les coûts détaillés par fonction. Cependant, au moment de la préparation du budget pour la réunion du Conseil, le Secrétariat n'a pas été en mesure de préparer le budget sous ce format. Pendant le mois de Juin, le Secrétariat va préparer à la fois son plan de travail et son budget divisé par fonction dans la mesure du possible. Il a été convenu que le Secrétariat ferait circuler un budget plus détaillé sous cette forme aux membres du Conseil au plus tard le 1er Juillet 2015.

Décision:

8.4 Au cours de la session exécutive, la décision suivante a été approuvée:

BOD/2015/05-11— <u>Programme de travail et budget du Secrétariat (juillet 2015 - juin 2016)</u> : Le Conseil d'administration :

1. approuve le budget de base annualisé du Secrétariat à hauteur d'un montant de USD 20 139 300 pour la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 ; et

2. approuve des allocations supplémentaires de :

 a. USD 266 010 pour les tâches restant à effectuer au titre de la préparation du Plan stratégique ;
 b. USD 350 000 pour les réunions des groupes de PDP au cours des 6 prochains mois ;
 c. USD 50 000 pour les frais d'emménagement dans les nouveaux bureaux ; et
 d. USD 100 000 pour couvrir une hausse éventuelle des coûts indirects liés aux prestations de la Banque mondiale.

La présidente a suspendu la réunion du Conseil pour la journée.

SAMEDI 23 MAI 2015

9. SESSION EXÉCUTIVE

9.1 La réunion du Conseil s'est poursuivie à huis clos en présence des membres du conseil et des membres du conseil suppléant, les présidents du GERF et du SPC, la directrice générale, le directeur des opérations, le directeur technique, l'assistant spécial du président du Conseil, et un officier des opérations du Conseil. Le but de la réunion était de discuter de la planification pour le sommet d'Oslo et de la Conférence sur le financement du développement au Sommet d'Addis-Abeba, ainsi que d'une mise à jour sur le travail effectué pour soutenir l'éducation dans les pays en crise ou en conflit.

9.2 Aucune décision n'a été approuvée au cours de la session exécutive.

10. RÔLE DE LA PRESIDENTE DANS LE DOMAINE DU PLAIDOYER

10.1 Un membre du Conseil a proposé que le Conseil prenne une décision sur la base de la discussion tenue à huis clos plus tôt dans la journée sur le rôle que la présidente devrait avoir dans le domaine du plaidoyer au nom du Partenariat mondial.

Décision:

10.2 En l'absence de commentaires ou des questions, la présidente a déclaré la décision suivante comme étant adoptée:

BOD/2015/05-12— <u>Rôle de la présidente dans le domaine du plaidoyer</u> : Le Conseil d'administration :

1. souligne les multiples occasions qui se présentent actuellement de donner forme au programme mondial sur l'éducation, notamment celles offertes par le Forum mondial sur l'éducation à Incheon, le Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement, la Conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba, la finalisation des objectifs de développement durable à New York et le Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul ;

2. reconnaît les efforts considérables en cours pour renforcer la plateforme opérationnelle du GPE et en définir des objectifs mesurables ; et
3. demande à la présidente du Conseil de déployer activement une action de plaidoyer au nom du Partenariat mondial pour l'éducation, d'entamer des conversations sur le futur programme d'action mondial en faveur de l'éducation et de soutenir l'architecture de coordination, notamment de nouveaux mécanismes potentiels pour le financement de l'éducation dans les États fragiles, les situations d'urgence et de crises prolongées.

11. PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL 2016-2020 : RENFORCEMENT DU MODÈLE OPÉRATIONNEL DU GPE (ACTIVITÉ 1) DEUXIÈME PARTIE

11.1 Le Secrétariat présente pour examen une décision révisée fondée sur les observations formulées le jour précédent pendant la discussion des options 1 à 5 de l'Activité 1.

Discussion

11.2 Les membres du Conseil confirment qu'il faut privilégier l'option 3 en priorité et définir les fonctions et responsabilités requises avant de modifier le modèle opérationnel. Rappelant que plusieurs examens ont déjà été réalisés, un membre du Conseil note que le Partenariat pourrait plutôt se pencher sur les difficultés rencontrées occasionnellement dans l'exécution de certaines fonctions et responsabilités. Les membres du Conseil rappellent qu'un large consensus s'est dégagé en faveur des options 1 et 2 qui demeurent les priorités suivantes par ordre d'importance.

11.3 Un consensus se dégage pour donner suite à la proposition de constitution d'un petit groupe de référence représentatif du Conseil qui travaillera avec le Secrétariat à l'élaboration des travaux relatifs à l'option 3, amélioration de la gestion du financement. Un membre du Conseil suggère que le groupe de référence inclue les comités dans son programme de consultations. La présidente répond que par manque de temps et de fonds, il serait difficile d'associer pleinement les comités au processus avant la réunion d'octobre du Conseil, mais note que les présidents des comités seraient tenus informés de l'évolution des travaux. Elle note qu'une journée de la réunion d'octobre sera consacrée à une retraite, suivie par une journée de réunion.

11.4 Les membres du Conseil formulent des suggestions pour plus d'améliorations, notamment la nécessité d'une rigueur accrue dans l'établissement des priorités et des produits à livrer au regard des différentes priorités, afin de ne pas surcharger le Secrétariat et lui permettre de s'acquitter en temps utile du travail requis au titre des priorités principales. La présidente note que le texte révisé de la décision énumère les priorités et les calendriers correspondants dans l'ordre voulu et suggère de ne pas indiquer de dates précises pour les travaux à livrer en 2016. Le Secrétariat ajoute qu'avant le 1er juillet, il fournira un plan de travail détaillé au Comité de coordination, que celui-ci pourra examiner l'avancement des travaux d'un mois sur l'autre et que certaines des tâches prévues au titre de l'Activité 1 sont déjà en cours. Certains membres demandent que le Conseil soit lui aussi tenu au courant, tandis que d'autres engagent à se garder de tout excès de bureaucratie. La présidente suggère que le Secrétariat adresse au Conseil un état mensuel sur l'avancement des travaux visant à renforcer la gestion des financements du GPE et de sa plateforme d'action auprès des pays (option 3).

11.5 La présidente invite les membres à s'exprimer sur les options 5 et 6 concernant d'une part l'exploitation des connaissances, des données et des éléments d'information et, d'autre part, la diversification des financements. S'agissant de l'option 5, le membre du Conseil représentant les fondations note que les fondations membres du GPE préféreraient appuyer la création d'un fonds ciblé pour l'investissement dans les connaissances et les meilleures pratiques, si le Conseil en convient, plutôt qu'un fonds généraliste du GPE. D'autres membres font valoir que l'établissement

de fonds distincts du Fonds du GPE mettrait en péril le principe de partenariat. D'aucuns signalent que l'importance accordée au savoir et au partage des connaissances au sein du Partenariat témoigne clairement de la maturité du GPE. S'agissant de l'option 6, on signale que pour répondre aux besoins différenciés des pays en développement partenaires et à la nécessité d'autres investissements stratégiques, notamment dans l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et la production de données, le Conseil doit engager une réflexion approfondie sur les questions de financement stratégique auxquelles le Partenariat mondial est confronté, puis sur les implications, les risques et les possibilités liées à l'adoption d'approches différentes quant à l'acceptation de financements pour ces priorités stratégiques. Le représentant d'un des groupes constitutifs fait valoir que le principe de partenariat risque d'être mis en péril par le ciblage des financements et la promotion des programmes privilégiés par les partenaires au moyen des mécanismes du GPE. Le Conseil décide d'engager une discussion stratégique sur les différentes formules d'acceptation des nouveaux mécanismes d'appui financier au GPE à sa réunion en présentiel de décembre 2015, et notamment d'examiner une série d'options en la matière.

11.6 La DG souligne qu'il faut impérativement régler la question des mécanismes de financement pour éviter une reconstitution des ressources plus rapide que prévue, et que le Partenariat mondial se trouve à court de ressources à allouer. Elle note que le travail fourni à cet effet par les agents du Secrétariat ne les détournerait pas des priorités majeures définies par le Conseil dans la mesure où chacune de ces initiatives serait confiée à des sections différentes.

11.7 La présidente clôt la discussion en notant que le Secrétariat présentera dans l'après-midi pour examen une décision révisée tenant compte de l'issue de la discussion.

Décision :

11.8 Le Secrétariat présente le texte modifié de la décision. Diverses suggestions sont formulées pour plus de clarté. La présidente constate que la décision modifiée conformément aux dernières suggestions fait l'objet d'un consensus :

BOD/2015/05-13–Consolidation de la plateforme opérationnelle du GPE au niveau des pays (« Axe d'intervention 1 ») : Le Conseil d'administration convient des priorités suivantes, dans l'ordre ci-dessous, pour l'élaboration de l'axe d'intervention 1 du Plan stratégique 2016-2020 :

1. en insistant sur la nécessité d'améliorer les mécanismes employés pour administrer et gérer les financements du GPE à l'échelle des pays, le Conseil demande au Secrétariat de collaborer avec un groupe de référence représentatif du Conseil constitué au maximum de cinq membres ou membres suppléants du Conseil pour :
 a. préparer une analyse des fonctions, rôles et responsabilités nécessaires pour la préparation, la gestion et l'administration des financements du GPE ;
 b. étudier de quelle manière ces fonctions, rôles et responsabilités doivent être assumés plus efficacement dans le contexte du modèle actuel mis en œuvre sous la direction des gouvernements des pays en développement partenaires. Cette analyse devra avoir pour cibles le rôle central joué par le Secrétariat et les rôles assumés par les Entités de supervision/gestion, les Groupes locaux des partenaires de l'éducation et les Agences de coordination ;
 c. passer en revue les conditions nécessaires à l'exercice des fonctions clés d'ordre juridique, fiduciaire, et liées à l'assurance de la qualité, au suivi et aux rapports, aux mesures de sauvegarde, au règlement des conflits et à la gestion des risques, telles qu'assignées aux financements ;

d. identifier toutes les lacunes, de même que tous les aménagements nécessaires au titre des fonctions susmentionnées, notamment les normes minimales et autres critères nécessaires, ainsi que les procédures de notification susceptibles d'assurer la cohérence ;

e. soumettre un plan et un calendrier de mise en œuvre des améliorations d'ici la réunion du Conseil prévue les 15 et 16 octobre 2015 ;

f. entreprendre, d'ici le deuxième trimestre 2016, un examen initial des contraintes/possibilités actuelles de fonctionner sans Entités de supervision/gestion, notamment le besoin potentiel de conférer au Partenariat mondial une personnalité morale ;

2. conscient de l'importance d'un cadre de résultats pour le Plan stratégique et du rôle essentiel des activités de suivi et évaluation, le Conseil convient de ce qui suit :

a. un projet de cadre de résultats sera communiqué au Conseil pour examen à sa réunion des 15 et 16 octobre 2015 ;

b. le cadre de résultats sera parachevé à la réunion du Conseil prévue du 8 au 10 décembre 2015 ;

c. une stratégie de suivi et évaluation de l'organisation sera étudiée à une date qui sera déterminée après la réunion du Conseil du 8 au 10 décembre 2015 ;

3. conscient des besoins différenciés des pays en développement partenaires et de la nécessité d'autres investissements stratégiques, notamment en échange de connaissances, renforcement des capacités et production de données, le Conseil demande au Secrétariat de préparer, pour examen à la réunion du Conseil du 8 au 10 décembre 2015, un document de synthèse présentant les questions relatives au financement stratégique, auxquelles se trouve confronté le Partenariat mondial ; la présentation de ces questions sera suivie d'une analyse des implications, des risques et des possibilités liées à l'adoption d'approches différentes par rapport à l'acceptation de financements pour ces priorités stratégiques ; et

4. reconnaissant que le Partenariat mondial doit jouer un rôle plus décisif dans le renforcement des capacités, la coordination et la diffusion des savoirs et pratiques optimales auprès de tous ses membres, le Conseil :

a. note que des améliorations immédiates proposées en vue du renforcement des capacités, du partage des connaissances et des pratiques optimales seront incorporées dans le projet de plan de mise en œuvre qui sera communiqué au Conseil pour examen à sa réunion du 8 au 10 décembre ;

b. prend également note qu'une stratégie plus globale pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités sera soumise à l'examen du Conseil, à une date convenue après sa réunion du 8 au 10 décembre.

12. PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020 : NOTE DE SYNTHÈSE (ACTIVITÉ 2) (BOD/2015/05 DOC 12)

12.1 La directrice technique, Karen Mundy, présente un bref résumé de la note de synthèse et du processus de consultation faisant l'objet du document BOD/2015/05 DOC 12.

Discussion

12.2 Le Conseil décide que la vision du Partenariat mondial doit être pleinement alignée sur l'objectif de développement durable 4 (ODD 4) : « Assurer à tous une éducation inclusive, équitable et de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »

12.3 Le Conseil discute de la proposition d'énoncé de mission du GPE et décide d'apporter une modification mineure au libellé proposé afin de souligner le fait que l'essentiel des financements du GPE vise à financer l'éducation de base, tout en prévoyant la possibilité de financements supplémentaires en vue d'autres activités, et de faire valoir que l'éducation de base a considérablement progressé dans certains pays et que l'enseignement primaire n'offre aucune valeur ajoutée si elle ne permet pas l'accès au secondaire.

12.4 Commentant la proposition d'énoncés de vision et de mission, certains membres du Conseil soulignent qu'il serait préférable d'utiliser « filles et garçons » plutôt que d'employer le terme générique « enfants ». D'autres font valoir qu'il est important que le Partenariat mondial s'aligne sur la Déclaration d'Incheon qui parle d'éducation « tout au long de la vie » plutôt que de limiter les objectifs aux « enfants » et aux « jeunes ». Dans la même veine, différents membres constatent un manque de cohérence entre la vision et la mission qui déclarent des cibles différentes : « éducation pour tous » par opposition à « enfants et jeunes ». D'autres encore notent que le champ d'action du GPE doit être présenté de manière plus explicite en insistant sur l'appui à l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation et à leur mise en œuvre. Certains se disent préoccupés par un risque de dispersion des ressources du Partenariat mondial. La présidente conclut qu'un accord s'est exprimé pour aligner la vision du GPE sur l'ODD 4 et modifier légèrement l'énoncé de mission pour mettre l'accent sur le financement de l'éducation de base. Le plan stratégique doit indiquer clairement que la priorité du Partenariat mondial est l'éducation de base dans les pays à faible revenu, avec un intérêt particulier pour les plus défavorisés.

12.5 S'agissant des principes qui viendront sous-tendre le Plan stratégique et l'approche opérationnelle, un consensus s'exprime en faveur d'un énoncé déclarant formellement que l'éducation est un droit fondamental et un facilitateur des autres droits. Certains membres n'apprécient guère l'emploi de phrasés négatifs tels que « ... l'élimination des inégalités et l'éradication de la pauvreté » et préféreraient nettement des énoncés plus positifs.

12.6 Enfin, la présidente invite les membres du Conseil à faire brièvement leurs commentaires sur les objectifs. Divers membres soulignent la nécessité de l'évaluation et de la mesure des résultats scolaires, l'importance des données et le rôle majeur de plans sectoriels de l'éducation bien conçus. Comme le temps manque, la présidente offre de créer un groupe de référence représentatif du Conseil chargé de finaliser la note de synthèse en vue de sa présentation au Sommet d'Oslo, les 6 et 7 juillet 2015, où elle servira d'outil durant les consultations sur le Plan stratégique du GPE.

Décision:

12.7 Le Conseil a approuvé et adopté la décision suivante:

BOD/2015/05-14—Note de synthèse du Plan stratégique pour la période 2016-2020 et Plan de consultation (« Axe d'intervention 2 »): Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de collaborer avec un groupe de référence représentatif du Conseil comptant au maximum cinq membres ou membres suppléants au cours de la première moitié du mois de juin pour affiner et parachever la note de synthèse du Plan stratégique en s'inspirant des délibérations de la réunion du Conseil des 22 et 23 mai 2015. La note de synthèse servira d'instrument principal de consultation pour la planification stratégique durant la période du 25 juin 2015 au mois de septembre 2015. Elle constituera une pièce maîtresse du projet de Plan stratégique qui sera soumis à l'examen approfondi du Conseil à sa réunion en présentiel des 14 et 15 octobre à Washington.

13. RAPPORTS DES COMITÉS DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS DEUXIEME PARTIE

Les allocations pour les financements pour la Mise en Place des Programmes du Secteur de l'Education Premier cycle de financement de 2015 (BOD / 2015/05 DOC 10)

13.1 La présidente a invité le Conseil à reprendre la discussion sur les allocations des financements proposées lors de la journée précédente. La présidente du CGPC a présenté une décision révisée sur la base des observations formulées par les membres du Conseil.

Discussion:

13.2 Les commentaires des membres du Conseil incluaient le fait que le langage utilisé, lequel suggérait que dans la phase de déploiement du modèle de financement une certaine indulgence serait appliquée en fonction de la complétion ou non des exigences du modèle de financement, n´était pas souhaitable car cela affecterait la crédibilité du partenariat mondial et pourrait conduire à un risque pour sa réputation. Dans le même temps, certains membres du Conseil ont reconnu qu'une certaine indulgence pouvait être nécessaire dans certains cas et que le modèle de financement pourrait avoir besoin d'être perfectionné au fur et à mesure que le Partenariat mondial se fera une idée plus précise de ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

13.3 En ce qui concerne les commentaires à discuter avec le Népal, les membres du Conseil ont convenus qu'il était nécessaire de demander au Népal de présenter un budget mis à jour après les récents tremblements de terre, et de supprimer la référence concernant le niveau de financement national pour l'éducation en prenant en compte qu'un suivi serait effectué au travers des rapports intermédiaires.

13.4 D'autres commentaires d'ordre général incluaient que le Conseil puisse dans le futur réexaminer le partage d'information avec les pays à caractère conditionnel car ils ajoutent de l'incertitude et un risque pour la réputation du GPE car les financements seront approuvés sans que les urgences du Conseil ne soient pleinement satisfaites.

13.5 La présidente du CGPC a fait valoir que le CGPC revisiterait sa façon d'examiner les financements et appliquera avec plus de rigueur leur évaluation afin de savoir si les pays répondent aux exigences du modèle de financement, ainsi que sa façon de présenter cette information au Conseil. Un membre du Conseil a demandé que le Conseil reçoive une mise à jour sur l'expérience du nouveau modèle de financement lors de la prochaine réunion du Conseil.

Décision:

13.6 En l'absence d'autres commentaires, la présidente a déclaré la décision suivante approuvée:

BOD/2015/05-15 - <u>Approbation des allocations de financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation</u> : Le Conseil d'administration :

1. approuve les allocations de financements du Fonds fiduciaire du Partenariat mondial pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, telles que décrites dans les requêtes soumises lors du premier cycle de 2015 et résumées dans le document BOD/2015/05-15 1 (c), sous réserve :

a. de la disponibilité des fonds ; et

b. de la décision du Conseil (BOD/2012/11-04) d'engager les ressources du Fonds fiduciaire pour financer la mise en œuvre de programmes sous forme de versements annuels.
c. les recommandations suivantes formulées par le CGPC concernant les financements (en dollars des États-Unis d'Amérique) :

Tableau 1. Synthèse de la requête et allocations recommandées par le CGPC en application du précédent modèle de financement du GPE (en USD)[1]

	Pays	**Bangladesh**
a.	Allocation demandée	100 000 000
b.	**Allocation recommandée par le CGPC**	**100 000 000**
c.	Entité de supervision	Banque mondiale
d.	Allocation de supervision	600 000
e.	Commission de gestion (% - montant)	1,75 % - 1 750 000
f.	Période	3 ans
g.	Source de financement	Fonds du GPE

Tableau 2. Synthèse des requêtes et allocations recommandées par le CGPC en vertu du modèle de financement du GPE applicable à la période 2015-2018 (nouveau modèle de financement) en USD[2]

	Pays	**Mozambique**	**Népal**	**Rwanda**	**Total**
a.	Allocation demandée (100%)	57 900 000	59 300 000 (11,500,000 du Fonds GPE 2 (EC) et 47,800,000 du Fonds GPE)	25 200 000	142 400 000
b.	Part fixe (70 % de a.)	40 530 000	41 510 000	17 640 000	99 680 000
c.	Part variable (30 % de a.)	17 370 000	17 790 000	7 560 000	42 720 000
d.	**Allocation recommandée par le CGPC**	**57 900 000** (fixe + variable)	**59 300 000** (fixe + variable)	**17 640 000** (part fixe seulement)	**134 840 000**
b.	Entité de supervision	Banque mondiale	Banque mondiale	DFID	
g.	Allocation de supervision	600 000	600 000	471 000	1 671 000
h.	Commission de gestion (% - montant)	1,75 % - 1 013 250	1,75 % - 836,500	s.o.	1 849 750
i.	Période	3 ans	3 ans	3 ans	
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-post	Ex-post	Ex-post	
k.	Source de financement	Fonds du GPE	Fonds du GPE/ Fonds du GPE 2	Fonds du GPE	

2. en ce qui concerne les indicateurs d'amélioration de l'équité, de l'efficience et des acquis scolaires et les moyens de vérification des progrès accomplis pour accéder à la Part Variable des allocations, tels qu'ils sont décrits dans les requêtes et récapitulés dans le Tableau 3 du document BOD/2015/05 DOC 08 Rév. 1:
 a. approuve les indicateurs et les moyens de vérification retenus dans tous ces domaines par le Mozambique et le Népal ;
 b. approuve les indicateurs et les moyens de vérification retenus par le Rwanda dans les domaines de l'efficience et des acquis scolaires, mais demande au Rwanda de modifier l'indicateur d'équité conformément à la recommandation du CGPC énoncée dans le Tableau 4 du document BOD/2015/05 DOC 08 Rév.1, qui autorise le Comité des financements et performances au niveau des pays à approuver l'indicateur révisé et une allocation à hauteur de 7 560 000 dollars au titre de la Part Variable ;

3. demande au Secrétariat :
 a. d'inclure dans sa notification de l'approbation des allocations et, le cas échéant, du calendrier prévu pour la signature de l'Accord de financement à chacun des gouvernements, des GLPE (par l'intermédiaire des Agences de coordination) et des Entités de supervision et concernés, les conditions, demandes de compte rendu et observations sur le programme recommandées par le CGPC et ajustées par le Conseil, et définies dans le Tableau 4 du document BOD/2015/05 DOC 08 Rev. 1 ; et
 b. d'indiquer l'avancement des points soulevés aux rubriques « Conditions » et « Compte rendu » dans l'Examen du portefeuille.

Fonds de la société civile pour l'éducation 2018-2018 (BOD/2015/05 DOC 13 et 14)

13.7 Avant le début de la discussion et en réponse à la demande de la présidente, les représentants des groupes de la société civile (OSC 1, 2, 3) déclarent des conflits d'intérêts en qualité de bénéficiaires du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE).

13.8 Le président du CGPC fait rapport sur l'examen, à la réunion du CGPC des 24-25 février 2015, de la proposition de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) concernant une prolongation chiffrée du FSCE durant 2015, conformément à la demande du Conseil. Le président du CGPC a indiqué que le CGPC a approuvé la proposition, tout en demandant à la CME d'actualiser son cadre de résultat pour rendre compte de la période de prolongation, ce qui a été fait.

13.9 Après quoi, le président du CGPC rend compte de l'examen par le Comité de la proposition de la CME concernant la prochaine phase du FSCE, de 2016 à 2018. Le Comité a conclu de manière consensuelle qu'en dépit de l'intérêt de la proposition et de l'évaluation de l'auditeur indépendant selon lequel la CME est apte à assumer les fonctions d'entité de gestion du programme, le programme proposé pourrait être consolidé à plusieurs égards, comme il est indiqué dans le document BOD/2015/05 DOC 14. Afin que le programme ne souffre pas d'une interruption de financement et compte tenu du fait que la CME devra administrer un appel à propositions avant le démarrage du programme en 2016, le Comité a recommandé au Conseil de lui déléguer le pouvoir d'approuver la proposition révisée dans les meilleurs délais.

Discussion

13.10 Un membre du Conseil représentant l'entité de supervision de l'actuel programme du CSEF note que les dépenses de gestion du programme de la CME ne sont pas aussi élevées qu'initialement indiqué dans les documents du Secrétariat. Il signale par ailleurs un conflit d'intérêts dans la mesure où la CME est à la fois récipiendaire des fonds et chargée de les réaffecter aux coalitions membres de son propre réseau. Le Secrétariat fait savoir que la CME s'est dotée de systèmes et de processus lui

permettant de gérer les conflits d'intérêts au niveau des bénéficiaires. À l'échelon institutionnel, elle s'est assuré que son Conseil d'administration ne compte aucun bénéficiaire du programme. Le respect de ces mesures de sauvegarde fera l'objet d'une surveillance tout au long du programme au moyen du rapport d'avancement semestriel qui sera transmis par la CME au Secrétariat et au CGPC pour examen.

13.11 Les membres du Conseil s'interrogent également sur les coûts estimés de la supervision continue préconisée par le cabinet d'audit indépendant, ainsi que de l'audit annuel indépendant. En réponse, le Secrétariat indique que la supervision lui coûtera probablement entre 200 000 à 300 000 dollars sur toute la durée du programme, soit beaucoup moins que les frais de supervision de l'UNESCO pour le programme actuel. Pour ce qui est de l'audit externe annuel, le Secrétariat précise qu'il concernerait la direction et que les coûts de l'évaluation initiale des capacités de la CME par un bureau indépendant n'avaient pas été aussi élevés que prévu. Par ailleurs, le financement inclut une provision couvrant les coûts de rétroaction et d'établissement de rapports par la CME, des questions qui feront l'objet d'une discussion plus approfondie avec cette dernière dans les deux prochaines semaines.

13.12 Le président du Comité des stratégies et des politiques (SPC) indique qu'un long processus a amené le SPC à formuler ses commentaires au sujet de la proposition à cinq occasions avant de recommander au CGPC d'y donner suite. Ce processus aurait été plus efficace et plus efficient si la procédure d'examen de la part des deux comités avait été clairement établie d'entrée de jeu.

Décision:

13.13 En l'absence de commentaires ou des questions, la présidente a déclaré la decision suivante comme étant adopt:

BOD/2015/05-16—Fonds de la société civile pour l'éducation 2016–2018 :
Le Conseil d'administration :

1. reconnaît avoir demandé à la Campagne mondiale pour l'éducation d'élaborer une nouvelle proposition en faveur du Fonds de la société civile pour l'éducation, assortie d'une allocation indicative d'un montant maximum de 30 millions de dollars pour la période 2016-2018 (BOD/2014/12-13) ;

2. prend note des conclusions du Comité des financements et performances au niveau des pays (« CGPC ») concernant la proposition de la CME examinée par le Comité à sa réunion du 14 au 16 avril 2015, telle que décrite dans l'Annexe 1 au document BOD/2015/05 DOC 14, et demande à la Campagne mondiale pour l'éducation de soumettre une nouvelle proposition modifiée en conséquence ;

3. reconnaît la nécessité d'une décision rapide pour éviter le risque d'interruption du financement du programme et délègue au CGPC le pouvoir d'examiner et d'approuver la proposition révisée, de préférence avant sa réunion du 27 au 29 octobre 2015 et au plus tard à cette date ;

4. prend note des conclusions de l'Examen de la qualité demandé par le Conseil (BOD/2014/12-13) figurant dans l'Annexe 2 du document CGPC/2015/04-DOC 09, en particulier du constat dressé par un cabinet indépendant selon lequel la CME a les capacités requises pour assurer les fonctions d'Entité de gestion du FSCE 2016-2018.

14. QUESTIONS DIVERSES

Marche à suivre pour l'Activité 2 du Plan stratégique

14.1 La présidente précise l'évolution des travaux concernant l'activité 2. Un petit groupe de référence représentatif du Conseil sera constitué. Ses travaux seront portés à la connaissance des membres du Conseil qui disposeront d'une période limitée pour formuler leurs commentaires. Le Conseil recevra également la stratégie de consultation, document dont il a déjà été saisi mais qui n'a pas été discuté, et les membres auront la possibilité de formuler leurs commentaires par courrier électronique. Un membre du Conseil note qu'il est urgent d'établir les deux groupes de référence pour les activités 1 et 2. La présidente en convient, indiquant qu'il s'agira d'un processus itératif, et que chaque groupe sera composé d'un président, d'un représentant du Secrétariat et de membres du Conseil.

Nouveau groupe 2 de pays donateurs

14.2 La présidente annonce le résultat de discussions engagées sur la configuration des groupes constitutifs du Conseil, et signale la création d'un nouveau groupe 2 de pays donateurs, composé du Danemark et de la Suède. Elle signale que les changements qui en découleront pour les autres groupes seront annoncés une fois que toutes les parties intéressées auront été notifiées. Elle précise que le remaniement des différents groupes prendra effet en octobre 2015 à l'issue de consultations élargies. Viendra ensuite une étude générale des différents groupes, qui s'inscrira dans un processus plus transparent.

Déclaration du Conseil sur le Népal

14.3 Par solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Népal après les séismes dévastateurs survenus le 25 avril et le 12 mai 2015, le Conseil appuie unanimement et sans réserve une déclaration dans laquelle le Conseil exprime toute sa sympathie et sa compassion :

> *Le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation adresse au Gouvernement et au peuple du Népal toutes ses sympathies et sa compassion à la suite des séismes dévastateurs survenus le 25 avril et le 12 mai 2015.*
>
> *Le décès tragique de près de 10 000 personnes, la destruction de 488 000 logements et de près de 25 000 salles de classe dépassent l'entendement. Le Conseil et tous les partenaires du GPE se sentent solidaires de nos collègues et amis népalais. Rien n'entamera notre volonté collective d'apporter une éducation de qualité à tous les enfants du Népal.*
>
> *Le nouveau financement approuvé par le Conseil à hauteur de 59,3 millions de dollars aidera le Népal à reconstruire ses écoles et à poursuivre l'action engagée pour concrétiser son ambitieuse mission d'améliorer l'accès à l'éducation et au savoir.*

Prochaines réunions

14.4 La présidente annonce que les prochaines réunions du Conseil se tiendront les 15-16 octobre 2015 à Washington et les 8-10 décembre 2015 à Dakar. Le Secrétariat diffusera des informations détaillées à ce sujet en temps opportun.

14.5 En l'absence d'autres questions à examiner, la présidente déclare la réunion close à 17 h 15.

ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Adricula, Sylvia	Assistante d'événement	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Albright, Alice	Directrice générale	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Andersen, Jesper	Conseiller principal	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Archer, David	Directeur des programmes	Droits à l'éducation pour Praticiens et Activistes (ActionAid)	Royaume-Uni	Membre du Conseil et membre du groupe des OSC 1 (International / Nord)
Atchoarena, David	Directeur	UNESCO	France	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe de l'UNESCO (Organisme multilatéral 1)
Baeten, Sven	Officier Principal des opérations au niveau du pays	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Baker, Tony	Directeur de campagne Éducation pour tous	Fonds à L'éducation avec RÉSULTATS (RESULTS Educational Fund)	États-Unis	Membre du groupe des OSC 1 (International / Nord)
Barnett, Ed	Conseiller en éducation	Département pour le Développement international (DFID)	Royaume-Uni	Membre du groupe Donateur 3
Benveniste, Luis	Gestionnaire en éducation	La Banque mondiale (The World Bank)	États-Unis	Groupe des banques multilatérales et régionales (Organisme multilatéral 3)
Bernard, Jean-Marc	Directeur technique adjoint	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Bile, Sylvestre	Ambassadeur	Ambassadeur, Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Observateur
Biney, Francis	Coordinateur	Ministère de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Membre du groupe Afrique 2
Bourne, Josephine	Directrice adjointe	Fonds des Nations Unies pour L'enfance (UNICEF)	Etats-Unis	Membre suppléant Membre du groupe de l'UNICEF (Organisme multilatéral 2)
Brown, Donal	Directeur, département des finances mondiales	Département pour le développement international (DFID)	Royaume-Uni	Membre du Conseil Membre du groupe Donateur 3
Bruening, Marie	Chargée des programmes d'enseignement	Agence Suisse pour le développement et la coopération	Suisse	Membre du groupe Donateur 1

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Camara, HE Kandia	Ministre de l'Éducation	Ministre de l'Éducation	Côte d'Ivoire	Membre suppléant Membre du groupe Afrique 2
Cherevatova, Natalia	Responsable des opérations	La Banque mondiale	États-Unis	Membre du groupe des banques multilatérales et régionales (Organisme multilatéral 3)
Choi, Jeyun	Responsable	Agence de coopération internationale de la République de Corée (KOICA)	République de Corée	Membre du groupe Donateur 2
Colenso, Peter	Directeur exécutif pour l'éducation	Fondation du Fonds d'investissement pour les enfants (CIFF)	Royaume-Uni	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe du secteur privé/fondations privées
Collins, Patrick	Conseiller principal en éducation	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	États-Unis	Membre du groupe Donateur 6
Costin, Claudia	Directrice principale	La Banque mondiale	États-Unis	Membre du Conseil Groupe des banques multilatérales et régionales (Organisme multilatéral 3)
Dansie, Grant	Conseiller en éducation	Agence Norvégienne pour le développement et la coopération (NORAD)	Norvège	Membre du groupe Donateur 4
De Marcken, Natasha	Directrice, Bureau de l'éducation E3	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	United States	Membre du groupe Donateur 6
Di Vozzo, Donatella	Économiste en éducation	BTC-Agence de développement belge	Belgique	Membre du groupe Donateur 1
Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur de la planification et de la réforme de l'éducation	Ministère de l'Éducation nationale	Sénégal	Membre du groupe Afrique 2
Ellerton, Louise	Responsable principale des politiques	Ministère des Affaires étrangères et du commerce international	Australie	Membre du groupe Donateur 2
Feinberg, Nathalia	Ambassadeur, Chef de cabinet, politique de développement et de la coopération internationale	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre du Conseil Membre du groupe Donateur 4

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Focas Licht, Margarita	Chef de l'équipe de soutien aux pays	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Fosen, Gerd-Hanne	Responsable de l'éducation	Agence Norvégienne pour le développement et la coopération (NORAD)	Norvège	Membre du groupe Donateur 4
French, Anna	Responsable, équipe des politiques de l'éducation	Département pour le développement international (DFID)	Royaume-Uni	Membre du groupe Donateur 3
Fuerst, Barbara	Conseillère en politiques	Oxfam	Allemagne	Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)
Fyles, Nora	Chef du Secrétariat	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UN Girls' Education Initiative)	États-Unis	Observateur
Gazagne, Fanny	Chargée des politiques de l'éducation	Ministère des Affaires étrangères	France	Membre du groupe Donateur 5
Gichuki, Janet	Coordinatrice nationale	Coalition Elimu Yetu	Kenya	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe CSO 2 (Pays en développement)
Gillard, Julia	Présidente du Conseil	Conseil d'administration du GPE	Australie	Présidente
Golden, April	Chargée des Relations avec les donateurs: Asie et Pacifique	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Gomer, Lisa	Directrice des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Goudiaby, Gisele	Coordinatrice des évènements	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Graff, Bent	Conseiller spécial	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Membre du groupe Donateur 4
Graves, Sue	Directrice, Fonds sectoriels	Ministère des Affaires étrangères	Australie	Membre du groupe Donateur 2
Grossman, Allison	Associée législative principale	Fonds à L'éducation avec RÉSULTATS (RESULTS Educational Fund)	États-Unis	Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)
Gudmandsen, Helle	Responsable de la campagne pour l'éducation	IBIS	Danemark	Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Guétin, Christine	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Gupta, Geeta Rao	Directrice exécutive adjointe	UNICEF	États-Unis	Membre du Conseil Groupe de l'UNICEF (Organisme multilatéral 2)
Gutiérrez, Francisco	Chef du département de l'éducation	Ministère des Affaires étrangères et de la coopération	Espagne	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe donateur 2
Henfry, Sally-Anne	Assistante spéciale de la Présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Hoelzer, Ronja	Directrice de projet, Initiative allemande BACKUP Éducation en Afrique	Initiative allemande BACKUP Éducation en Afrique	Allemagne	Observateur
Hollaender, Michael	Chef de projet du secteur des programmes de l'éducation	Société allemande pour la coopération internationale (GIZ)	Allemagne	Membre du groupe Donateur 5
Hyving, Stellan	Spécialiste principale en matière de politique	Agence suédoise d'aide au développement international (SIDA)	Suède	Membre du groupe Donateur 4
Ishihara, Shinichi	Directeur général adjoint	Agence japonaise de coopération internationale (AJCI)	Japon	Membre du groupe Donateur 6
Jesaitis, Maren	Coordinatrice GCE Allemagne	OXFAM Allemagne	Allemagne	Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)
Karjalainen, Marja	Chef d'unité adjoint	Commission européenne	Belgique	Membre du groupe Donateur 5
Lefebvre, Francois	Chargé principal des questions financières	La Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
Liechti, Valerie	Conseillère en politique de l'éducation	Agence suisse pour le développement et la coopération	Suisse	Membre du groupe Donateur 1
Lorenzo, Veronique	Chef d'unité	Commission européenne	Belgique	Membre du Conseil Membre du groupe Donateur 5
Lovegrove, Bernard	Coordinateur régional	ASPBAE Australie	Australie	Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)
Mabumba, David	Ministre adjoint de l'éducation	Ministère de l'Éducation	Zambie	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Afrique 1

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
Malik, Allah	Secrétaire fédéral complémentaire	Ministère de l'Éducation	Pakistan	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Asie et Pacifique
Manigat, HE Nesmy	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Haïti	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
Mbow, Cheikh	Coordinateur national	COSYDEP	Sénégal	Membre du Conseil Membre du groupe des OSC 2 (pays en développement)
Mesen, Michelle	Chargée des partenariats avec les pays en développement	Secrétariat du GPE	France	Secrétariat du GPE
Montoya, Silvia	Directrice	Institut des statistiques de l'UNESCO	Canada	Observateur
Mornet Cariou, Odile	Conseillère	Société allemande pour la coopération internationale (GIZ)	Allemagne	Membre du groupe Donateur 5
Mowe, Kjersti	Responsable des réseaux et apprentissage	Campagne mondiale pour l'éducation (GCE)	Afrique du Sud	Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)
Mugemezulu, Owen	Directeur- Planification et information	Ministère de l'Éducation	Zambie	Membre du groupe Afrique 1
Mundy, Karen	Directrice technique	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Naidoo, Jordan	Directeur de l'EPT et de l'équipe de coordination de l'ordre du jour mondial	UNESCO	France	Membre du groupe de l'UNESCO (Organisme multilatéral 1)
Nestel, Yona	Conseillère principale en éducation	Plan International	Canada	Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)
Nhan-O'Reilly, Joseph	Conseiller principal en éducation	Sauver les enfants (Save the Children)	Royaume-Uni	Président, comité de stratégie et politique Membre du groupe CSO 1 (International / Nord)
Nicod, Chantal	Chef de la division Afrique de l'Ouest et éducation	Agence suisse de coopération au développement	Suisse	Membre du Conseil Membre du groupe Donateur 1
Nkaada, Daniel	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'Éducation	Ouganda	Membre du Conseil Membre du groupe Afrique 1

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
North, Charles	Administrateur principal adjoint, Bureau pour la croissance économique, l'éducation et l'environnement	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	États-Unis	Membre du Conseil Membre du groupe Donateur 6
Omer, HE Fuad	Ministre d'État pour l'éducation	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Membre du groupe Afrique 3
Paradis, Anne-Françoise	Conseillère en éducation	Ministère belge des Affaires étrangères	Belgique	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Donateur 1
Pascual, Jay	Avocat principal	La Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire
Pessi, Jefferson	Coordinateur	Education Internationale	Belgique	Membre du groupe CSO 3 (corps enseignant)
Rakhmatullo, Mirboboev	Premier ministre adjoint de l'éducation et des sciences	Ministère de l'Éducation et des sciences	Tajikistan	Membre du groupe Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Sakho, Marieme	Syndicat	Sypros	Sénégal	Membre du Conseil Membre du groupe CSO 3 (corps enseignant)
Sanchez, Sandra	Vice-Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Honduras	Membre du Conseil Membre du groupe Amérique latine et Caraïbes
Sarch, Terri	Directeur adjoint du département des fonds mondiaux	Département pour le développement international (DFID)	Royaume-Uni	Membre du groupe Donateur 3
Schroh, Karen	Spécialiste principale chargée des relations avec les donateurs	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE
Seim, Olav	Directeur de la politique d'éducation	Ministère des Affaires étrangères	Norvège	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Donateur 4
Shouldice, Julie	Directrice	Département des affaires étrangères, du commerce et du développement	Canada	Membre suppléant du Conseil Membre du groupe Donateur 3
Siebes, Ronald	Chef de la division Éducation et recherche	Ministère des Affaires étrangères	Pays-Bas	Président du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPE), Membre du groupe Donateur 1
Soyoung, Kim	Directeur général adjoint	Agence de coopération internationale de la	République de Corée	Membre du groupe Donateur 2

Nom, prénom	Titre professionnel	Institution/Organisation	Pays	Groupe constitutif
		République de Corée (KOICA)		
Steer, Liesbet	Membre du comité	Institution Brookings	États-Unis	Observateur
Strecker, Morgan	Spécialiste en éducation	UNICEF	États-Unis	Membre du groupe de l'UNICEF (Organisme multilatéral 2)
Svihlik, Jan	Conseiller en éducation	Société allemande pour la coopération internationale (GIZ)	Allemagne	Membre du groupe Donateur 5
Tamura, Masami	Directeur	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Membre du groupe Donateur 6
Tanaka, Shinichiro	Conseiller principal en éducation	Agence japonaise de coopération internationale (JICA)	Japon	Membre du groupe Donateur 6
Tapp, Charles	Responsable	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Thiam, SE Serigne Mbaye	Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Sénégal	Président du comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances (GERF), Membre du groupe Afrique 2
Tinning, Chris	Conseiller ministériel (développement)	Département des Affaires étrangères et du Commerce	Australie	Membre du Conseil Membre du groupe Donateur 2
Van Dyke, Johanna	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Verry, Megan	Chef de file au niveau mondial, programmes mondiaux des partenariats	La Fondation Fred Hollows	Australie	Observateur
Won, Do-yeon	Directeur	Ministère des Affaires étrangères	République de Corée	Membre du groupe Donateur 2
Wood, Grace	Responsable de programmes, Département des fonds mondiaux	Département pour le développement international (DFID)	Royaume-Uni	Membre du groupe Donateur 3
Yang, Jehyun	Secrétaire adjoint	Ministère des Affaires étrangères	République de Corée	Membre du groupe Donateur 2
Yoshida, Kazuhiro	Professeur	Université d'Hiroshima	Japon	Membre du groupe Donateur 6
Yoshihashi, Asuka	Chercheuse en matière de développement économique	Ministère des Affaires étrangères	Japon	Membre du groupe Donateur 6